



ÉTRANGER

17 février 2017

Detachment denied, le mauvais feuilleton des refus de détachement !

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Saison 2, Épisode 2 : Quand une décision administrative déstabilise une famille !

Dina, jeune femme dynamique, est professeure des écoles depuis 3 ans, dans un établissement scolaire de Numadie où les lycées et écoles français sont nombreux. Elle réussit très bien dans son métier. Elle est résidente et postule pour un autre établissement plus près de chez elle. Elle obtient tardivement une réponse positive le 4 juin, bien après la réunion de la commission consultative locale.

Ravie, elle imagine déjà une vie plus facile auprès de ses deux filles, 7 et 14 ans et de son mari Sami qui a monté une entreprise qui marche bien.

Cependant, la logique de l'administration n'est pas la sienne : pour pouvoir ce nouveau poste, elle doit passer par la case réintégration et procéder à une nouvelle demande de détachement.

Patatras ! Le détachement ne lui est pas accordé.

On est le 19 juin, elle comprend que cela signifie rentrer dans la banlieue parisienne où son appartement est loué, tandis que son mari doit rembourser un lourd emprunt en Numadie.

Ce couperet administratif met toute la famille dans une situation de très grande fragilité.

Finalement, Dina n'est pas rentrée en France ; après de nombreuses démarches et grâce à de nombreux soutiens, elle a pu in extremis annuler sa demande de réintégration et de mutation ; elle est donc restée sur son poste à 25 km de son logement.

Elle espérait encore en début d'année qu'elle pourrait sereinement demander un nouveau poste à la fin de son contrat en 2019 : il est probable qu'elle ne s'y risquera pas, étant donnée l'avalanche de refus de détachement et de renouvellements de détachement en ce début d'année.

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que les situations familiales ou personnelles soient prises en compte pour accorder le détachement, particulièrement si le conjoint travaille dans le pays d'accueil.